



Inquiétudes des enseignants concernant l'absence de mention de l'agrégation « Langues de France » sur le site ministériel « Devenir enseignant »

Question posée à Mme le Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Publication à venir au JO du Sénat à partir du 23 septembre 2025

M. Sébastien Pla appelle l'attention de Mme la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les risques qu'empporte l'absence de mention de la session d'agrégation de langues de France (basque, breton, catalan, corse, occitan-langue d'oc), sur le site « Devenir enseignant » pour l'année 2026.

Il lui signale que la FELCO CREO, qui regroupe les associations régionales d'enseignants d'occitan de l'Éducation nationale, déplore cet inquiétant retard de publication dans la mesure où la réussite à l'agrégation des enseignants certifiés des langues concernées bénéficient ainsi de perspectives de carrière équivalentes à celles de leurs des autres disciplines et qu'une absence de publication mettrait, de ce fait, un terme à ces possibilités de progression de carrière.

Il lui indique de plus, les candidats potentiels, qui sont souvent des enseignants en poste, de même que les universitaires formateurs comme les directions des Universités concernées, ont un besoin urgent de clarification sur les intentions du Ministère, et ce, d'autant que certains candidats ont déjà réglé les frais d'inscription à la formation dispensée, à Montpellier notamment.

Il lui demande donc de bien vouloir engager toutes initiatives diligentes pour assurer, en 2026, l'ouverture à l'agrégation externe des langues de France, conformément à l'esprit de l'article 75-1 de la Constitution qui permet de reconnaître le caractère patrimonial des langues de France.

Sébastien Pla, Sénateur de l'Aude

